

SEANCE DU 18/09/2023
DATE DE CONVOCATION : 12/09/2023
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER, Nicolas ELLEOUET.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY à Yannick GOUGEON, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

ABSENT (S) : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Ronan GUIBERT (excusé), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier TORTELIER

Finances 2023.09.008
REMBOURSEMENT DE FRAIS – TRAVAUX DANS UN LOGEMENT COMMUNAL

M. le Maire informe du départ à venir des locataires d'un logement communal sis 14 Passage de la Levrais. Durant l'occupation de leur logement, des travaux, améliorations, et aménagements divers ont été réalisés par ces locataires, qui ont sollicité récemment la mairie pour un rachat de mobilier (cuisine aménagée, plan de travail, évier, électroménager, sièges de bar, meuble suspendu de salle de bains, douche, miroir, étagères, placards intégrés dans les dégagements et les chambres, sols, câblages audiovisuels et téléphoniques, local poubelles,...etc.). Un diagnostic électrique, effectué par la mairie le 17/09/2021, indique que les installations électriques sont conformes.

La valorisation de ces aménagements et des mobiliers s'élève à 3 000 €.

Le logement est propre et très bien entretenu, il peut être reloué immédiatement. M. le Maire propose au conseil municipal de défrayer les locataires à hauteur de 3 000 €, ce qui permettrait d'éviter des travaux coûteux pour la Commune, et une vacance de la location.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, et 2 abstentions (Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT),

- DECIDE de procéder au versement d'une somme de 3 000 € auprès des locataires du logement communal sis 14 Passage de la Levrais, correspondant à la valorisation d'aménagements et de mobiliers cédés à la collectivité, tels que répertoriés en annexe à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 28/09/2023
Le Maire Norbert Saulnier

